

Territoires visés par l'appel de projets en continu

Le demandeur doit s'assurer que son projet est situé dans un territoire visé par l'appel de projets au moment où il dépose sa demande. Lorsqu'un territoire de bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (TBC) comprend des sous-territoires (ex. une municipalité), le projet doit être situé dans l'un des sous-territoires visés. Lorsque les sous-territoires ne sont pas précisés dans la liste, le territoire en entier est visé.

Le nombre de places à attribuer est indiqué pour chaque territoire visé selon la fourchette suivante :

de 1 à 5 places

de 6 à 10 places

de 11 à 15 places

de 16 à 20 places

de 21 à 39 places

NOTES IMPORTANTES

Les territoires seront ouverts du 24 juillet à 9 h au 28 septembre, à 16 h 30.

Après cette date, le portail sera suspendu pour permettre l'analyse des projets et rouvrira pour les territoires dans lesquels aucun projet n'aurait encore été déposé ou dans lesquels le nombre de projets admissibles ne permettrait pas de répondre à la demande. La présente liste des territoires visés sera mise à jour en conséquence.

Numéro du territoire	Type de territoire*	Nom du territoire	Nombre de places à attribuer
103	BC	MRC Rimouski-Neigette	21-39
104	BC	MRC Mitis	11-15
405	BC	MRC Chenaux	11-15
708	BC	V. Gatineau (anc. v. Buckingham et Masson-Angers)	16-20
804	BC	MRC Abitibi	11-15
904	BC	MRC Minganie	21-39
1001	BC	V. Chibougamau et v. Chapais	6-10
1003	BC	V. Matagami	6-10
1401	BC	MRC Autray	11-15

* Type de territoire

BC : territoire de bureau coordonnateur